

Paysage et aménagement du territoire

Le **paysage** est une notion subjective dont l'interprétation et la perception dépendent de celui qui le regarde. Le concept de paysage associe les caractéristiques naturelles et l'ensemble des activités humaines qui l'ont façonné.

Les paysages sont reconnus aujourd'hui comme un patrimoine qu'il est nécessaire de protéger et de valoriser¹.

En matière de paysages, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel offre bien plus que les étendues de landes et de tourbières qui le rendent célèbre. En effet, les forêts, le bassin de l'Our, les lacs de barrage, les villages pittoresques... complètent une carte postale remarquable. Cette diversité et cette singularité confèrent au Parc naturel un attrait paysager incontestable.

Avec une densité de population de 23.7 habitants/km², le Parc naturel répond pleinement à la définition de territoire rural.

En termes d'occupation du sol :

- plus de la moitié de la superficie est occupée par les forêts (57%);
- près d'un quart de la surface est consacrée à l'agriculture (24 %);
- 12 % sont des milieux naturels et semi-naturels non productifs;
- seulement 7 % du territoire sont occupés par des zones urbanisées (routes, habitations...).



Les analyses paysagères – réalisées d’une part, dans le cadre du projet LEADER « Charte paysagère et GIS » pour les cinq communes de l’Eifel belge, et d’autre part, dans ce contexte de renouvellement du plan de gestion pour le reste du territoire– ont enrichi l’expertise du Parc naturel en la matière et constituent le socle sur lequel s’appuient nos stratégies en matière de gestion durable des paysages. Rappelons également que la charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion².

En matière d’énergie, le développement des énergies renouvelables sur le territoire du Parc naturel doit être réfléchi et faire l’objet d’une planification afin de tendre vers une autonomie énergétique durable, sécurisée, « carbon-free » (neutre en émission de carbone), répondant aux enjeux climatiques, à la raréfaction des ressources en énergies fossiles et aux besoins croissants de la société actuelle.

En milieu rural, la **mobilité** est un enjeu majeur. Le territoire du Parc naturel est suffisamment équipé en autoroutes et voiries régionales et communales. Néanmoins, l’offre limitée en transports en commun ne permet pas aux habitants des villages du Parc naturel d’envisager un mode de déplacement alternatif à la voiture. D’autre part, l’équipement des routes en matière de mobilité douce est faible et, malgré le développement croissant des RAVeLs, les jonctions avec les cœurs des villages restent à développer afin de rendre plus aisés des déplacements du type « domicile-lieu de travail ».



On peut ajouter au tableau, le peu d’espaces consacrés aux cyclistes, cavaliers, PMR sur les voiries et les nombreuses voies vicinales délaissées.

Les quatre objectifs stratégiques suivants ont été définis :

- **Participer et informer à une gestion durable des paysages**
- **Participer et informer sur l’aménagement du territoire**
- **Sensibiliser à la thématique des énergies renouvelables et à une utilisation rationnelle des énergies fossiles**
- **Contribuer au développement de la mobilité douce dans le Parc naturel**

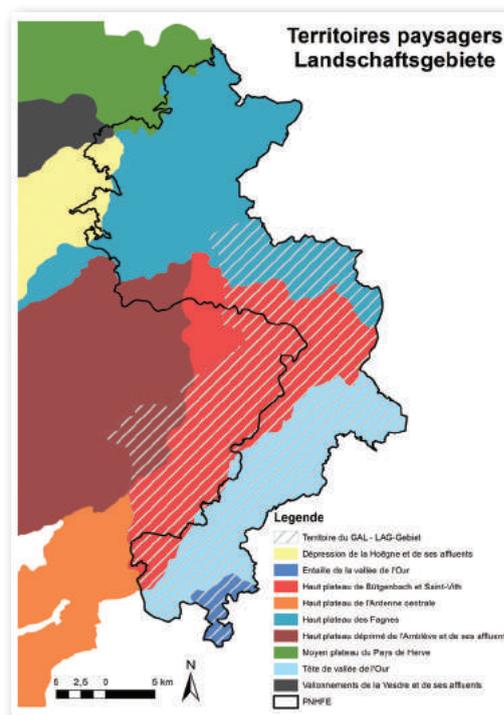
¹ CONSEIL DE L’EUROPE, 20 OCTOBRE 2000. CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE. MONITEUR BELGE (24.11.2004).

² DÉCRET DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF AUX PARCS NATURELS DU 3 JUILLET 2008, ART. 9

1. Objectif stratégique : participer et informer à une gestion durable des paysages

Dans le Parc naturel, selon la nomenclature, on distingue huit territoires paysagers différents :

- a) le moyen plateau du Pays de Herve,
- b) les vallonnements de la Vesdre et de ses affluents,
- c) la dépression de la Hoëgne et de ses affluents,
- d) le haut plateau des Fagnes,
- e) le haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents,
- f) le haut plateau de Butgenbach et Saint-Vith,
- g) la tête de vallée de l'Our,
- h) l'entaille de la vallée de l'Our.



Afin de tendre vers un développement territorial harmonieux, en tenant compte de l'évolution des activités humaines, et afin de garantir le maintien des espaces de vie de qualité, intégrés dans leur environnement et dans le paysage ; trois objectifs opérationnels ont été définis :

- **Mettre en œuvre une charte paysagère, socle d'une gestion durable des paysages**
- **Maintenir et renforcer l'infrastructure verte**
- **Sensibiliser les citoyens à la notion de « paysage »**

1.1. METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE PAYSAGÈRE, SOCLE D'UNE GESTION DURABLE DES PAYSAGES

Le décret sur les Parcs naturels prévoit que ceux-ci élaborent une charte paysagère. Celle-ci fait partie intégrante du plan de gestion.

Une charte paysagère permet :

- d'étudier les caractéristiques des différents paysages du territoire ;
- de définir les enjeux propres à ces paysages ;
- de proposer des recommandations qui permettront une gestion durable, adaptée à chaque type de paysage.

L'objectif global de la mise en œuvre d'une charte paysagère pour le territoire du Parc naturel est de pérenniser un cadre de vie accueillant, harmonieux, dynamique et respectueux de l'environnement pour l'ensemble des habitants et acteurs de la région. La charte paysagère sera élaborée de manière transversale et pluridisciplinaire et concernera tant les paysages remarquables que les paysages ordinaires. Pour atteindre cet objectif, deux actions seront réalisées :

1.1.1 Développer le « programme paysages » pour les communes de l'Eifel belge (sud du Parc)

Dans le cadre du projet LEADER « Charte paysagère et GIS » du GAL « 100 villages – 1 avenir », le Parc naturel a coordonné une étude paysagère (2011-2013) pour les cinq communes de l'Eifel belge (Bullange, Butgenbach, Burg-Reuland, Saint-Vith, Amblève).

Le résultat de cette étude est un document divisé en cinq fascicules.

- Le 1^{er} fascicule est une aide à l'orientation ;
- Le 2^{ème} fascicule dresse un diagnostic descriptif des paysages actuels ;
- Le 3^{ème} fascicule présente l'analyse évolutive des paysages des 5 communes ;
- Le 4^{ème} fascicule clôture ce diagnostic paysager avec une analyse détaillée des atouts et faiblesses des aires paysagères du territoire étudié ;
- Enfin, le 5^{ème} fascicule développe le « programme paysages ».

C'est dans ce document que se trouvent les recommandations pour une gestion durable et positive du paysage culturel, notamment une série d'aménagements concrets pour restaurer des paysages dégradés et améliorer le cadre de vie des habitants du Parc naturel.

Le Parc naturel s'attèlera à une mise en œuvre progressive de ce programme paysager en collaboration avec les cinq communes concernées.



1.1.2 Elaborer un programme d'actions pour la partie nord du Parc naturel

La partie nord du Parc naturel a fait l'objet d'une analyse paysagère en interne. Cette analyse résultera en l'élaboration d'un plan d'actions en matière de préservation des paysages du nord du Parc (Baelen, Eupen, Raeren, Jalhay, Waimes, Malmedy, Stavelot).

Dans une deuxième phase, les deux documents (nord et sud) seront fusionnés en une charte paysagère propre au Parc naturel, socle de la gestion durable et dynamique de ses paysages.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de projets réalisés en vue de répondre aux recommandations du programme paysager mis en place pour les 5 communes de l'Eifel (sud du Parc)
- 👉 Nombre de projets réalisés en vue de répondre aux recommandations du programme paysager mis en place pour la partie nord du Parc

1.2. MAINTENIR ET RENFORCER L'INFRASTRUCTURE VERTE

La beauté des paysages et la diversité des milieux naturels caractérisent le Parc naturel. Néanmoins, l'étalement urbain, les équipements routiers, l'abandon de certaines pratiques agricoles... menacent cet équilibre car ils réduisent la cohérence spatiale et fonctionnelle du paysage. Etant donné leur importance dans le maintien et la protection de la biodiversité, il est indispensable de préserver et de favoriser le développement des petits éléments structurels du paysage tels que haies, arbres isolés, alignements d'arbres...

Afin de maintenir et de renforcer cette infrastructure verte, diverses actions ont été définies :

1.2.1 Sensibiliser les agriculteurs à leur rôle de gestionnaire du paysage

Les agriculteurs seront encouragés à adopter des pratiques favorables au maintien ou au renforcement des petites structures paysagères. Ainsi, les pratiques agricoles contribueront à la valorisation des paysages et au développement de la biodiversité.

1.2.2 Encourager l'entretien ou l'implantation de vergers, de haies, d'arbres isolés, de jardins naturels

1.2.3 Susciter et soutenir les initiatives communales et privées visant à arborer les zones résidentielles et les bords de route



INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'agriculteurs sensibilisés à la gestion du paysage
- 👉 Nombre de petits éléments structurels paysagers entretenus ou implantés
- 👉 Linéaire de plantations réalisées en bords de route ou zones résidentielles

1.3. SENSIBILISER LES CITOYENS À LA NOTION DE « PAYSAGE »

Le **paysage** est une notion subjective dont l'interprétation et la perception dépendent de celui qui le regarde (agriculteur, naturaliste, habitant, touriste ...).

Rappelons que la participation du public est requise par la Convention de Florence qui considère que, le paysage « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations... ». D'autre part, il faut prendre en compte le souhait des populations de jouir de paysages de qualité ainsi que leur volonté de jouer un rôle actif dans leur transformation. Dans l'entre-

prise de gestion des paysages, le citoyen est « plus qu'un figurant ».

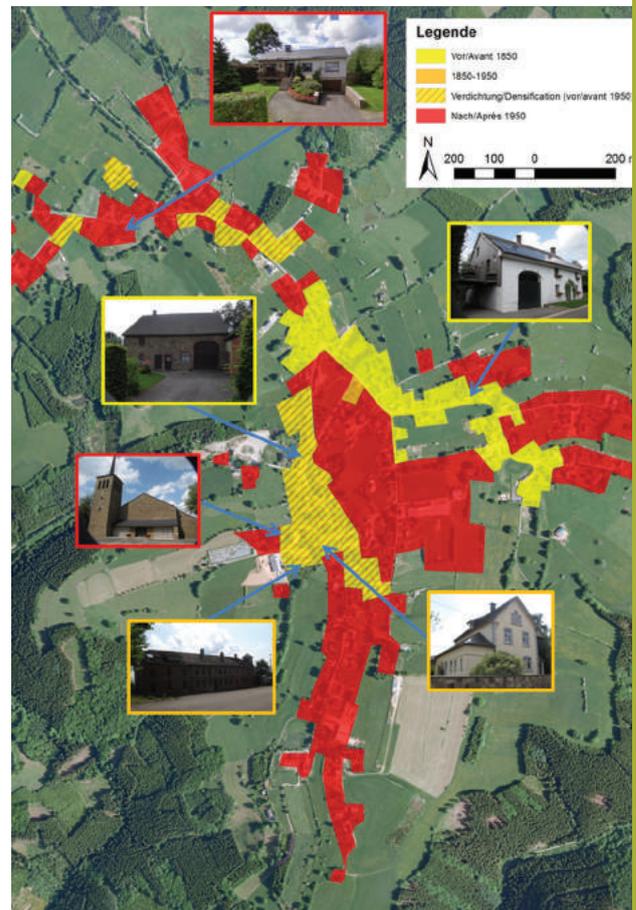
La conception du paysage ne doit donc pas rester une affaire de spécialistes mais bien le fruit d'une réflexion de tous, en ce compris du citoyen.

Pour maintenir un cadre de vie de qualité, il est donc essentiel de sensibiliser la population à cette notion de paysage.

A cette fin, diverses actions pourront être développées.

1.3.1 Mettre en évidence la valeur paysagère d'une région donnée par l'établissement d'analyses paysagères approfondies à l'échelle d'un village ou d'une partie de territoire

L'analyse paysagère d'un territoire permet non seulement de décrire tous les éléments naturels et humains qu'on y retrouve, mais surtout d'interpréter ces éléments et d'expliquer leur raison d'être. Ce décryptage mis à disposition de tous permettra à chacun de s'approprier cette notion et d'en devenir le défenseur.



- * PUBLIER DES ANALYSES PAYSAGÈRES
- * ORGANISER DES PROMENADES PAYSAGÈRES ET PRÉSENTER DES ANALYSES
- * PARTICIPER À L'OBSERVATOIRE CITOYEN DU PAYSAGE MIS EN PLACE PAR LA FÉDÉRATION INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE, EN PRÉPARATION À LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DES PAYSAGES PROPRE AU PARC NATUREL
- * AMÉNAGER DES POINTS DE VUE ET METTRE EN PLACE DES PANNEAUX D'INTERPRÉTATION DU PAYSAGE
- * CRÉER ET METTRE À JOUR UN PORTAIL CARTOGRAPHIQUE « PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

Une **base de données cartographique « paysage et aménagement du territoire »** centralisera les données relatives au territoire et sera actualisée régulièrement. Lisible et compréhensible pour tous, cet outil permettra une meilleure perception de l'ensemble du territoire.

Deux types de bases de données seront créés :

- **Une base de données « paysage » détaillée**

Cette base de données servira à l'équipe du Parc naturel et aux acteurs directement impliqués dans le paysage. L'outil reprendra l'ensemble des données cartographiques disponibles pour le territoire.

- **Un portail en ligne « paysage » grand public**

Ce portail reprendra les données qui peuvent être diffusées largement (territoires paysagers, aires paysagères, points de vue remarquables...) ainsi que les données issues de la cartographie participative. <http://botrange.no-ip.org/>

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de villages ayant fait l'objet d'une analyse paysagère approfondie
- 👉 Nombre de balades paysagères organisées
- 👉 Nombre de points de vue et de panneaux d'interprétation du paysage installés
- 👉 Nombre de couches de données rendues accessibles grâce au portail cartographique
- 👉 Nombre de données centralisées au sein de la base de données « paysage et aménagement du territoire »

2. Objectif stratégique : participer et informer sur l'aménagement du territoire

Afin de participer et d'informer sur l'aménagement du territoire, un objectif opérationnel a été considéré :

- **Sensibiliser les porteurs de projet à la notion d'aménagement du territoire et de bonne intégration paysagère**

2.1. SENSIBILISER LES PORTEURS DE PROJET À LA NOTION DE BONNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Deux actions sont envisagées :

2.1.1 Conseiller en matière d'urbanisme en remettant des avis en lien avec l'aménagement du territoire

Les communes du Parc naturel sont tenues de consulter le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel pour délivrer des permis urbanistiques (permis d'urbanisme, d'urbanisation, d'environnement et permis unique) d'une certaine ampleur. Malgré la valeur consultative de cet avis, les autorités communales ne peuvent s'en écarter qu'à condition d'émettre une décision spécialement motivée. L'objectif de cette remise d'avis permet, d'une part, d'identifier les impacts potentiellement négatifs du projet mais surtout de proposer des recommandations permettant une meilleure intégration paysagère et une diminution des impacts environnementaux du projet. La procédure de remise d'avis est définie dans un ROI.

2.1.2 Sensibiliser le grand public vis-à-vis des thématiques liées à l'aménagement du territoire et à l'intégration paysagère

Quand un aménagement est à réaliser, les porteurs de projet se retrouvent souvent démunis face à la multitude de règlements en matière d'aménagement du territoire. Afin d'aider les habitants et les gestionnaires à mieux comprendre les enjeux et les lois en matière d'aménagement du territoire, le Parc naturel développera divers outils de sensibilisation et de guidance simples et concis pour les candidats bâtisseurs :

- * METTRE EN PLACE DES DOCUMENTS DE GUIDANCE SIMPLES ET CONCIS, À DESTINATION DE DIVERS PUBLICS CIBLE, CONCERNANT LES LÉGISLATIONS ET OPPORTUNITÉS EN TERMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- * DÉVELOPPER, EN PARTENARIAT AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS, DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIONS LIÉES À LA THÉMATIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AFIN DE PRÉSERVER LE CARACTÈRE TYPIQUE DE L'ESPACE BÂTI (CONSEILS POUR LA BONNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU NOUVEAU BÂTI, VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT...).

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'avis remis concernant des projets urbanistiques sur le territoire du Parc naturel
- 👉 Nombre de documents de guidance relatifs à l'aménagement du territoire réalisés et nombre de documents distribués
- 👉 Nombre de recommandations et d'actions liées à la thématique de l'aménagement du territoire réalisées
- 👉 Nombre de personnes sensibilisées



3. Objectif stratégique : sensibiliser à la thématique des énergies renouvelables et à une utilisation rationnelle des énergies fossiles

Le Parc naturel envisage la mise en œuvre de projets visant à :

- évaluer le potentiel de diverses sources d'énergies renouvelables;
- promouvoir les énergies renouvelables et réduire les consommations énergétiques.

Afin d'atteindre cet objectif, un objectif opérationnel a été programmé :

- **Informé, innover et expérimenter en matière d'énergie**

3.1. INFORMER, INNOVER ET EXPÉRIMENTER EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

D'une part, afin d'évaluer le potentiel énergétique renouvelable et, d'autre part, de réduire la consommation énergétique sur le territoire, trois projets seront développés :

3.1.1 Encourager les initiatives citoyennes

De plus en plus de particuliers sont sensibilisés à la problématique de l'énergie. Le Parc naturel fera la promotion des initiatives citoyennes, individuelles et collectives, en termes de réduction de la consommation énergétique (maisons basse énergie, coopératives, groupements d'achats communs en termes de fourniture d'énergie...) et renforcera les actions proposées notamment par les PCDR, les GAL, les coopératives citoyennes...

3.1.2 Diffuser et informer sur les techniques permettant de réduire la consommation énergétique

Afin d'informer la population en matières :

- de planification urbaine;
- d'écoconstruction en tenant compte de l'énergie grise;
- de techniques d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments;
- de consommation responsable en matières d'énergies fossiles;
- de potentiel technique et humain disponible sur le territoire du Parc naturel en la matière;
- des diverses primes, subventions disponibles.

Le Parc naturel se fera le relais des services compétents via divers canaux de communication (site web, Journal du Parc, Facebook, articles dans la presse locale...) et prendra en charge l'édition et la publication de supports simples et d'outils accessibles à tous.

3.1.3 Evaluer le potentiel énergétique renouvelable sur le territoire

Le Parc naturel soutiendra des projets visant à évaluer :

- les potentialités en matière de valorisation bioénergétique de la biomasse (taillis de haies...)
- le potentiel local en matière d'énergie hydraulique, notamment par la réalisation d'un inventaire des vieux moulins.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre d'initiatives citoyennes ayant bénéficiés d'une promotion et identification des canaux de diffusion
- 👉 Nombre d'informations relayées en termes de techniques d'isolation et d'écoconstruction
- 👉 Nombre de projets pilotes soutenus en termes d'évaluation du potentiel énergétique renouvelable sur le territoire
- 👉 Nombre de vieux moulins inventoriés

4. Objectif stratégique : contribuer au développement de la mobilité douce dans le Parc naturel

Afin de contribuer au développement d'une mobilité « efficace » au sein du Parc naturel, trois objectifs opérationnels ont été définis :

- Renforcer les voies de mobilité douce entre les villages
- Soutenir les initiatives pour une mobilité efficace dans les communes du Parc naturel
- Optimiser l'information et évaluer la possibilité d'améliorer l'accessibilité de la Maison du Parc naturel

4.1. RENFORCER LES VOIES DE MOBILITÉ DOUCE ENTRE LES VILLAGES

Les projets suivants ont été identifiés :

- 4.1.1 Actualiser ou créer un cadastre des voies vicinales et évaluer la faisabilité de remettre en service ces voies en collaboration avec certaines structures en place (CLDR, CCATM...)**

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Linéaire de voies vicinales inventorié
- 👉 Nombre de voies vicinales restaurées et « réactivées »
- 👉 Nombre d'actions visant la promotion des voies vicinales
- 👉 Nombre d'actions promotionnant les liaisons entre les RAVeLs et les centres villageois réalisées
- 👉 Nombre d'actions de sensibilisation en faveur d'une mobilité douce réalisées
- 👉 Linéaire de liaisons douces représenté sur une carte destinée aux habitants

- 4.1.2 Soutenir et promouvoir des initiatives visant à créer ou mettre en évidence les liaisons entre les RAVeLs et les centres villageois (par ex. création d'une liaison Signal de Botrange-Maison du Parc-Ovifat)**

- 4.1.3 Sensibiliser et encourager les habitants à l'utilisation des voies de mobilité douce pour les petits déplacements quotidiens**

(par ex. créer une carte des liaisons douces pour encourager l'utilisation de ces voies par les habitants)



4.2. SOUTENIR LES INITIATIVES POUR UNE MOBILITÉ EFFICACE DANS LES COMMUNES DU PARC NATUREL

Le Parc naturel soutiendra les projets de mobilité mis en place sur le territoire en relayant les informations sur son site internet, sa page Facebook, dans le Journal du Parc et en participant, dans la mesure des moyens disponibles, à des actions mises en place dans le cadre de ces projets.

4.3. OPTIMISER L'INFORMATION ET ÉVALUER LA POSSIBILITÉ D'AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA MAISON DU PARC-BOTRANGE

Au cours des dix prochaines années, une réflexion sur l'optimisation de l'accessibilité de la Maison du Parc-Bostrange sera effectuée. A cette fin, les projets suivants sont envisagés :

4.3.1 Création d'une fiche d'accessibilité

INDICATEUR D'ÉVALUATION :

- 👉 Mise en place d'une fiche d'accessibilité

4.3.2 Evaluation de la possibilité de renforcer et d'optimiser l'accès par diverses voies de mobilité lente en toute sécurité

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

- 👉 Nombre de projets soutenus par le Parc naturel
- 👉 Nombre de publications relatives aux initiatives pour une mobilité efficace